



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée
22 mai 2012
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Dix-septième session

New York, 22-25 mai 2012

Projet de rapport (partie I)

Rapporteur : M. Joshua Mugodo (Kenya)

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-septième session	3
II. Réunion plénière de haut niveau	3
A. Ouverture de la session.	3
B. Présentation des rapports d'activité.	3
C. Débat	4
III. Débat thématique : « Promouvoir les transformations socioéconomiques par le développement des infrastructures, la création d'emplois, la cohésion sociale et le transfert des technologies utiles au moyen de la coopération Sud-Sud »	7
IV. Rapport du Groupe de travail	7
V. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité	7
VI. Projet de rapport	7
VII. Clôture de la session	8
VIII. Questions d'organisation	8
A. Date et lieu de la session	8
B. Participation	8
C. Élection des membres du Bureau.	8
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	9



Annexes

I. Liste des participants.	10
II. Liste des documents	11

Chapitre I

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-septième session

1. À sa dix-septième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions suivantes :

[À compléter]

Chapitre II

Réunion plénière de haut niveau

A. Ouverture de la session

2. À la 1^{re} séance, le 22 mai 2012, le Président de la dix-septième session du Comité, le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, le Président de l'Assemblée générale a fait une déclaration.

4. À la même séance également, le Président de la seizième session du Comité de haut niveau a fait une déclaration.

5. Toujours à la même séance, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une déclaration.

6. Également à la 1^{er} séance, le Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration.

B. Présentation des rapports d'activité

7. À ses 1^{re} et ___ séances, les 22 et ___ mai 2012, et à ses ___ séances, le ___ mai, le Comité a examiné les points 2, 3 et 4 de son ordre du jour.

8. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a présenté les rapports suivants :

a) Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/17/1);

b) Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (SSC/17/2);

c) Note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/17/3).

C. Débat

9. Tous les intervenants ayant salué le grand intérêt que présentent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, l'atmosphère générale du débat au Comité était très positive. Les porte-parole de groupes de pays et les représentants d'États ont tous relevé l'importance et l'étendue de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Selon un orateur, qui reprenait le refrain entonné par bien d'autres, ces formes de coopération « sont de nature à transformer le panorama international du développement ». « Si vous voulez être légèrement meilleurs, veillez à être compétitifs, mais si vous voulez être infiniment meilleurs, veillez à coopérer. » Le porte-parole d'un groupe de pays développés a constaté le « potentiel énorme » que les pays en développement avaient à offrir.

10. Les pays en développement ont unanimement réaffirmé que la coopération Sud-Sud attestait de leur solidarité et de leur autonomie, que cette forme de coopération associait des pays égaux et qu'elle venait compléter la coopération Nord-Sud, pas la remplacer. L'aide Sud-Sud ne doit pas être perçue comme un moyen de compenser le déclin du soutien apporté par le Nord aux pays les moins avancés. Un certain nombre de délégations ont exhorté les pays développés à ne pas renoncer à l'aide promise.

11. Bon nombre de pays développés ont affirmé que si les promesses devaient effectivement être tenues, il fallait également, compte tenu de l'évolution rapide du panorama international, aller au-delà de la coopération traditionnelle et tenir compte des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de l'expérience acquise dans le domaine du développement. Il fallait aussi être ouvert à la possibilité de partager les enseignements tirés des différents modèles de coopération pour le développement et mieux comprendre leurs avantages, complémentarités et synergies.

12. Dans le cadre du débat sur le rôle et le statut spécial de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, plusieurs pays en développement se sont élevés contre les références au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement faites dans le projet de plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, car il ne s'agissait pas d'un document issu d'un mécanisme des Nations Unies. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il faut ménager aux pays en développement une certaine marge de décision. C'est pourquoi on ne peut les enfermer dans un carcan de règles ou de conditions rigides, même au nom de l'efficacité de l'aide.

13. Plusieurs représentants ont estimé qu'il n'y avait pas de contradiction fondamentale entre les objectifs communs visés par la coopération Nord-Sud, d'une part, et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, de l'autre. Vu la conjoncture, il faut définir un nouveau partenariat mondial pour le développement, dont ces trois formes de coopération pourraient faire partie. Un groupe d'États a affirmé que les activités de coopération Sud-Sud devraient être engagées et guidées par les pays les moins avancés afin qu'elles soient essentiellement axées sur leurs propres priorités, comme le préconise le Programme d'action d'Istanbul.

14. Les intervenants ont relevé que la coopération Sud-Sud avait une place de plus en plus importante dans les projets d'intégration régionaux, dans les initiatives novatrices intrarégionales et dans les cadres bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Bon nombre d'orateurs ont souligné que la coopération Sud-Sud jouait un rôle important à plusieurs égards : pour transférer les technologies, faciliter l'accès au marché, fournir l'aide au développement et orienter les flux d'investissement. L'essor de la connectivité dans les pays en développement et entre eux a ouvert de nouvelles perspectives dans le domaine de la coopération Sud-Sud, et plusieurs orateurs ont mis en avant les initiatives en cours et prévues concernant la création de portails Internet de mise en commun des connaissances.

15. Demandant que l'on donne plus d'envergure à la coopération Sud-Sud et qu'on l'organise officiellement, d'aucuns ont fait remarquer que globalement, les pays du Sud disposaient de mécanismes efficaces de partage des connaissances, de moyens de développement établis, de solutions éprouvées de renforcement des capacités institutionnelles et de technologies abordables et adaptées dans les domaines de la sécurité alimentaire, des changements climatiques et de la recherche sur le VIH/sida. En outre, le Sud est une mine de solutions utiles et éprouvées aux problèmes en matière de développement, dont les pays en développement sans littoral pourraient tirer avantage.

16. Selon une délégation, le vent du changement qui souffle comme jamais sur le monde a indéniablement fait ressortir la nécessité d'intensifier la coopération Sud-Sud. L'Organisation des Nations Unies a un important rôle à jouer dans l'intensification et la généralisation de cette forme de coopération, question intersectorielle qui se trouve au cœur du programme d'action pour le développement de tous ses fonds, programmes et institutions spécialisées, à New York et sur le terrain. Les représentants ont souligné qu'il fallait définir un projet à long terme et des dispositions à l'échelle mondiale afin de tirer le meilleur parti des effets de la coopération Sud-Sud.

17. Quoique reconnaissant l'importante contribution apportée par le Sud dans le maintien de la croissance mondiale au milieu de la tourmente économique et financière, un certain nombre de représentants ont souligné que même les pays en développement qui connaissent une croissance rapide ont continué de se heurter à de graves problèmes, notamment la pauvreté persistante, le creusement des inégalités et l'exclusion économique et sociale. De fait, la plupart des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire qui ont compensé l'effondrement de l'aide publique au développement dont ils bénéficiaient en appliquant des méthodes novatrices de coopération Sud-Sud.

18. Bon nombre d'intervenants ont relevé que la mauvaise situation macroéconomique continuait d'entraver le développement de certains groupes de pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

19. Parmi les grands thèmes abordés au débat figurait le rôle essentiel que joue le système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, notamment celui des organes régionaux et sous-régionaux. De nombreux intervenants ont salué le fait que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies faisaient aujourd'hui une plus large place à la coopération Sud-Sud, tandis que d'autres ont fait observer qu'on pouvait encore faire de gros progrès à cet égard. Ainsi, le rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud a suscité un intérêt particulier. Plusieurs pays en développement ont déploré que l'examen de ce rapport ne soit pas inscrit à l'ordre du jour du Comité et ont demandé qu'il le soit.

20. Certaines délégations se sont félicitées de l'élaboration du projet de plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Selon plusieurs intervenants, les directives en question étaient destinées aux organismes de l'ONU et non aux pays, lesquels doivent faire preuve de souplesse et d'esprit pratique dans la mise en œuvre des mécanismes relevant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Selon le porte-parole d'un groupe de pays développés, les directives servent à assurer le suivi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue en 2009 à Nairobi.

21. Un autre sujet a suscité l'intérêt des participants : le rôle et les capacités du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud. Des intervenants issus de pays en développement ont milité énergiquement en faveur du renforcement du Groupe, de l'élargissement de son mandat et de l'augmentation de ses ressources. Un représentant a fait observer que les ressources de base du Groupe spécial avaient diminué alors même qu'on en attendait bien plus de lui depuis quelques années. Le porte-parole d'un groupe de pays développés a affirmé que le Groupe spécial avait réussi à créer un espace où les organismes de l'ONU, les États Membres, le secteur privé et les agences de développement non gouvernementales pouvaient forger des partenariats ouverts au service d'un développement utile. Le statut, les fonctions et les ressources du Groupe spécial doivent être renforcés de façon à ce que celui-ci puisse suivre, analyser et étudier la dynamique de la coopération Sud-Sud et définir et appliquer des mesures concrètes. Tout cela est nécessaire pour assurer dans la durée le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires et du document final de Nairobi. Plusieurs intervenants ont affirmé qu'il était nécessaire de mener des consultations intergouvernementales concernant le renforcement du Groupe spécial, mais que celles-ci n'avaient pas encore débuté.

22. Un certain nombre de délégations ont rappelé que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire faisaient intervenir un vaste éventail de participants : outre les autorités publiques, les acteurs les plus influents étaient le secteur privé, la société civile et les établissements universitaires. Cette forme de coopération est considérée comme un nouveau partenariat mondial pour le développement, qui se compose de toutes les parties intéressées, tant celles qui ont toujours participé à ces activités que celles qui débutent. Aussi la coordination en matière d'orientation et d'action est-elle importante pour assurer l'utilisation optimale des ressources.

23. L'effet favorable de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la modernisation des infrastructures de transport et de communication a été évoqué par un certain nombre d'intervenants, en particulier par ceux issus de pays sans littoral. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays en développement, a cité une étude réalisée par la Banque mondiale sur le coût de l'activité économique, qui montre que ce coût est nettement plus élevé pour les pays sans littoral. Cette délégation a préconisé que l'on mette en place un régime préférentiel d'investissement prévoyant des allègements fiscaux et des garanties de crédit et des risques, de façon à encourager les entreprises du Sud à investir dans l'infrastructure et la capacité de production des pays en développement sans littoral.

Chapitre III

Débat thématique : « Promouvoir les transformations socioéconomiques par le développement des infrastructures, la création d'emplois, la cohésion sociale et le transfert des technologies utiles au moyen de la coopération Sud-Sud »

24. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa ___ séance, le ___ mai 2012.

[À compléter]

Chapitre IV

Rapport du Groupe de travail

25. À sa ___ séance, le 25 mai 2012, le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour.

26. Le Président et Rapporteur du Groupe de travail et le Vice-Président du Comité ont présenté le rapport du Groupe de travail.

27. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité

28. À sa ___ séance, le ___ mai 2012, le Comité a examiné les points _____ de son ordre du jour.

29. À la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session (voir chap. I, décision 17/___).

30. Dans la même décision, le Comité a autorisé son président à tenir des consultations avec les représentants des États Membres afin de choisir le sujet du débat thématique de la dix-huitième session et à informer les États Membres de la décision prise à l'issue de ces consultations suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent procéder aux préparatifs voulus.

Chapitre VI

Projet de rapport

31. À sa ___ séance, le 25 mai 2012, le Comité a examiné le point ___ de son ordre du jour.

32. Le Rapporteur, Joshua Mugodo (Kenya), a présenté le projet de rapport du Comité.

33. Le Comité a adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main.

Chapitre VII

Clôture de la session

34. À la ___ séance, le 25 mai 2012, [à compléter].
35. À la même séance, un discours de clôture a été prononcé par [à compléter].

Chapitre VIII

Questions d'organisation

A. Date et lieu de la session

36. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a tenu sa dix-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 25 mai 2012. Il a tenu ___ séances (1^{re} à ___). Il a également tenu sa réunion d'organisation le 3 mai 2012.
37. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux de ses précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale¹.
38. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, l'Administrateur du PNUD a organisé la session en appliquant les dispositions habituelles en matière de procédure.

B. Participation

39. Les représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant au Programme des Nations Unies pour le développement ont pris part à la dix-septième session du Comité. Y ont également assisté [à compléter]. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

C. Élection des membres du Bureau

40. Les membres suivants ont été élus par acclamation :

Président :

John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 39 et rectificatif (A/35/39 et Corr.1); *ibid.*, trente-sixième session, Supplément n° 39 (A/36/39); *ibid.*, trente-huitième session, Supplément n° 39 (A/38/39); *ibid.*, quarantième session, Supplément n° 39 (A/40/39); *ibid.*, quarante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/42/39); *ibid.*, quarante-quatrième session, Supplément n° 39 (A/44/39); *ibid.*, quarante-sixième session, Supplément n° 39 (A/46/39); *ibid.*, quarante-huitième session, Supplément n° 39 (A/48/39); *ibid.*, cinquantième session, Supplément n° 39 (A/50/39); *ibid.*, cinquante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/52/39); *ibid.*, cinquante-quatrième session, Supplément n° 39 (A/54/39); *ibid.*, cinquante-sixième session, Supplément n° 39 (A/56/39); *ibid.*, cinquante-huitième session, Supplément n° 39 (A/58/39); *ibid.*, soixantième session, Supplément n° 39 (A/60/39); *ibid.*, soixante-deuxième session, Supplément n° 39 (A/62/39); *ibid.*, soixante-cinquième session, Supplément n° 39 (A/65/39).

Vice-Présidents :

Le Hoai Trung (Viet Nam)
Alison Helena Chartres (Australie)
Attila Zimonyi (Hongrie)

Rapporteur :

Joshua Mugodo (Kenya)

41. Le Comité a approuvé la recommandation du Président, lequel avait proposé qu'Alison Helena Chartres (Australie) préside le Groupe de travail. Il a ensuite été convenu que le Président du Groupe de travail en serait aussi le Rapporteur.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

42. Le Comité a tenu sa réunion d'organisation à New York le 3 mai 2012 pour élire les membres du Bureau de sa dix-septième session et adopter l'ordre du jour et le programme de travail provisoires.

43. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté (SSC/17/L.2) et approuvé l'organisation des travaux (SSC/17/L.3) de sa dix-septième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière du 22 au ___ mai 2012 concernant les points 2, 3 et 4. Le Groupe de travail, qui devait commencer ses travaux le 24 mai 2012, a été chargé de procéder à un examen de fond des points 2, 3 et 4 et de faire des recommandations au Comité. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa dix-septième session figure à l'annexe II du présent rapport.

Annexe I

Liste des participants

États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou États participant au Programme des Nations Unies pour le développement

[À compléter]

Organismes, fonds et programmes des Nations Unies

[À compléter]

Institutions spécialisées

[À compléter]

Organisations intergouvernementales

[À compléter]

Organisations non gouvernementales et autres organisations invitées à participer en qualité d'observateurs

[À compléter]

Particuliers invités à participer en qualité d'orateurs de marque ou d'experts

[À compléter]

Annexe II

Liste des documents

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents (SSC/17/L.2)

Note de l'Administrateur sur l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux (SSC/17/L.3)

Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/17/1)

Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (SSC/17/2)

Note du Secrétaire général sur le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/17/3)
